



LE RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

Date de la note : janvier 2011

Le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) est l'association nationale qui fédère les organismes locaux gestionnaires de Grands Sites.

L'association a été créée le **7 novembre 2000**, par 17 structures gestionnaires de Grands Sites. Elle en compte 36 fin 2010, de nouveaux adhérents la rejoignant chaque année.

Le Réseau a été créé à la demande des gestionnaires locaux de terrain, qui souhaitent avoir un lieu d'échange d'expérience, de mutualisation, d'entraide.

Le Ministère chargé de l'environnement a depuis l'origine soutenu activement cette initiative. Il a organisé la première réunion des collectivités conduisant des Opérations Grands Sites, qui jusqu'alors ne s'étaient jamais rencontrées. Ce rassemblement a eu lieu en décembre 1999 au Domaine du Rayol (Var) et a marqué le coup d'envoi de la création de l'association.

Onze mois plus tard, l'Assemblée constitutive du Réseau des Grands Sites de France avait lieu au ministère, au cours d'une journée ouverte par la Directrice de la nature et des paysages. Depuis, le MEEDDM soutient financièrement les activités du Réseau des Grands Sites de France qui bénéficie depuis 2009 d'une convention pluriannuelle d'objectif.

Le RGSF est une association indépendante dans son fonctionnement (l'Etat n'en est pas membre et ne participe pas à ses réunions statutaires), mais par ses objectifs et ses missions, il s'inscrit pleinement dans la politique nationale des Grands Sites" conduite par l'Etat, qu'il accompagne au travers de ses activités auprès des collectivités.

Il a participé en 2002 à la rédaction du règlement du **label Grand Site de France**®, et est consulté par le ministre pour l'attribution du label. Un membre du Réseau siège à la Commission supérieure des sites, perspectives et paysage (CSSPP) en tant que personnalité qualifiée. Il est à l'origine en 2010 de l'inscription dans le code de l'environnement du label Grand Site de France grâce au dépôt par son président d'un amendement au projet de loi portant engagement national pour l'environnement, promulguée le 12 juillet 2010.

Dans le fonctionnement de ses instances, le RGSF repose sur le principe de "Un Grand Site = Une structure de gestion adhérente = Une voix".

Il regroupe deux catégories de membres :

- **les membres actifs** : ce sont les gestionnaires de sites détenteurs du label Grand Site de France® ou de sites engagés dans une démarche Grand Site (OGS ou démarche similaire dans ses objectifs et ses valeurs) qui se fixent pour objectif d'obtenir le label. Tous ont donc en commun d'avoir

les caractéristiques d'un Grand Site : être un site classé¹, de forte notoriété, avoir un gestionnaire clairement identifié, être engagé dans un projet autour des valeurs partagées par les Grands Sites. (reprendre la définition exacte des GS dans la version finale du document de référence). Eux seuls ont le droit de vote à l'AG.

- **les membres associés** : ce sont pour l'essentiel des organismes de gestion de sites patrimoniaux qui n'ont pas toutes les caractéristiques des Grands Sites (par exemple sites inscrits et non classés, ou de faible notoriété), mais qui veulent participer aux échanges techniques et bénéficier de l'expérience des Grands Sites. Ils ne votent pas à l'assemblée générale et ne sont pas concernés par les actions de communication menées par le RGSF.

Le RGSF est un **lieu d'échange d'expérience**, de réflexion, d'innovation et de promotion des valeurs communes de ces lieux d'exception.

- L'organisation de l'échange de savoir-faire entre les sites : rencontres thématiques organisées chaque année sur un site membre, site extranet et banque de données, séminaires techniques internes ;
- La diffusion des bonnes pratiques entre ses membres et avec les autres réseaux d'espaces protégés : publications, participation à des formations ;
- La création d'outils de communication externe auprès des habitants et auprès des visiteurs, autour des valeurs communes de ces sites et du tourisme durable : site internet, expositions, publications, événements. La politique de communication du RGSF veille à clarifier les notions de Grand Site, OGS, label, etc. Il essaie d'harmoniser la communication de ses membres et d'éviter toute confusion autour du label ;
- L'appui auprès des membres, à la demande ;
- La mobilisation de partenariats techniques et financiers en faveur des sites : recherche de mécénat, liaison avec les partenaires publics ;
- La représentation des collectivités gestionnaires de Grands Sites auprès des pouvoirs publics et tout particulièrement auprès du MEEDDM ;
- La participation à la réflexion nationale et internationale sur le devenir des hauts lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur préservation à long terme dans le contexte d'une pression touristique croissante.

Le RGSF est **membre de** l'Atelier technique des Espaces naturels (GIP ATEN), qui fédère les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels et développe notamment des formations spécifiques. Il est également membre d'ICOMOS France et siège à son conseil d'administration.

Le **siège** administratif du RGSF est sur le Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson (Bourgogne). Il est animé par une équipe technique basée à Paris.

Contact : annevouch@grandsitedefrance.com
Site internet : www.grandsitedefrance.com

¹ A l'exception de deux membres "historiques" du RGSF adhérents depuis la création du RGSF : Mont Ventoux et Marais et place forte de Brouage, qui ne sont pas encore classés (classement Marais de Brouage en cours, décret attendu prochainement).